

LE PEUPLE ANISHINABÉ MET L'HUMANITÉ EN GARDE...

(TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR ISMÈNE TOUSSAINT)

Le 10 mars 2014 - Au nom de l'Aînée anishinabée Elizabeth Maranda, résidant à Maigan Agik, une communauté qui est située dans le Parc La-Vérendrye, au Québec (Amérique du Nord), un petit groupe de traducteurs a écrit cette lettre de mise en garde à l'humanité pour exposer comment la division est survenue dans notre peuple et comment nous allons avancer en n'en faisant qu'un seul.

S'il vous plaît, lisez très attentivement le texte qui suit, en cherchant à en comprendre les liens, car nous y expliquons la signification de l'Acte de Constitution des Indiens d'Amérique du Nord, y résumons un document de recherches historiques de 41 pages, et y décrivons la Prophétie des Anciens.

Meegwetch (Merci)

AU COMMENCEMENT DES TEMPS

Au commencement des temps, toute l'humanité était reliée au Créateur par l'esprit et par le cœur. Un jour, le Mauvais Esprit, le frère du Créateur, voulut plus de pouvoir que lui et conquérir la Terre. Mais le Créateur ne laissa pas son frère, le Mauvais Esprit, devenir plus puissant que lui. Il le jeta dans un puits de feu profond.

Du feu, le Mauvais Esprit dit: «Je vais posséder la moitié des humains», et il oeuvra à travers nos esprits, exactement comme le Créateur l'avait fait. Alors les êtres humains perdirent leur lien pur et direct avec le Créateur, et en même temps, leur propre pouvoir.

Les humains commencèrent à se régenter eux-mêmes en faisant leurs propres lois. Le Mauvais Esprit agit si bien, qu'il possède

aujourd'hui beaucoup plus que la moitié des âmes humaines; et la Terre, qui est abîmée et mourante, est presque toute sous son contrôle. Les leaders humains continuent encore à faire des lois mais ils ignorent où ils conduisent leur peuple.

Le Créateur, qui voulait aider les gens, décida de les avertir en leur donnant différents messages, visions et prophéties. Par la compréhension de nos visions et des symboles, nous voyons où l'on mène notre peuple. Nos ancêtres nous guident pour nous aider à bien faire les choses. Il est de notre responsabilité d'agir ainsi, individuellement et collectivement.

LA PROCLAMATION ROYALE

Par le biais de la Proclamation royale de 1763, le roi George III d'Angleterre promet aux Indiens qu'ils seraient protégés des «grandes fraudes et des abus» commis par l'intrusion des Blancs sur leurs terres. Depuis cette époque-là, des dirigeants corrompus ont édicté des lois sur la manière d'administrer les terres de la Couronne, tout en ignorant les Indiens et leurs droits.

LA CONSTITUTION

En juin 1944, de nombreux chefs indiens, à travers l'Amérique du Nord, se réunirent pour partager leurs expériences. Ils en conclurent que la promesse britannique avait été rompue partout et qu'ils devaient s'unir pour se protéger eux-mêmes.

C'est pourquoi, les 18, 19 et 20 juin 1945, lors d'une convention des Indiens qui se tint à Ottawa, les chefs approuvèrent et signèrent l'Acte de Constitution des Indiens d'Amérique du Nord. Résultat: les Indiens se virent remettre des cartes d'identité faisant état de leurs droits autochtones.

Le département des Affaires indiennes (DAI), qui était principalement contrôlé par d'anciens prêtres (des Oblats), ne reconnut jamais cette Constitution. Il tenta d'abolir les cartes

d'identité en offrant 100\$ à chaque Indien, en échange d'un autre type de carte sur laquelle n'apparaissait aucun droit.

La Constitution de 1982 est le dernier Acte que l'Angleterre promulgua concernant les Indiens. Il déclare, à la section 35, que «les droits aborigènes existant et issus des traités sont reconnus et affirmés».

Il nous reste encore là à protéger les richesses naturelles que le Créateur nous a prodiguées: c'est pourquoi les Indiens de cette partie du monde entrent en contact avec vous pour partager cette prophétie. Il nous fait plaisir de prévenir les gens que ce jour va arriver très bientôt et que nous devons agir en conséquence.

UN DOCUMENT DE RECHERCHE ET D'HISTOIRE DE 41 PAGES

En 1989, Peter Degangi transmet aux habitants du Lac Rapide un document de recherches de 41 pages. Ce dernier relate le traitement que subirent les Algonquins du Lac Barrière (Mitchikanibikok Inik), qui est situé au Lac Rapide, dans le Parc La-Vérendrye, au Québec.

L'histoire qu'il raconte commence en 1919, lorsque David Machahoose, le chef indien du Lac Barrière, et ses deux conseillers, Thuskie Ratt et Philip Nottaway, déclarèrent au DAI qu'ils avaient le droit de pêcher et de résider sur la rive du Lac Barrière.

Dans les années 1920, une famine survint, liée à l'empoisonnement des animaux et à la chasse sans permis auxquels se livraient des Blancs sur le territoire. Suivit, en 1928, l'inondation d'environ 20 foyers, due à l'édification d'un barrage par la Gatineau Power Compagny et la Quebec Stream Commission.

Dans les années 1930, c'est une autoroute qui fut construite: comme elle traversait le territoire en ligne droite, du nord au sud, en formant à l'intérieur un couloir de 20 miles (321,80 km) où la

chasse et la pêche étaient interdites, elle favorisa l'exploitation de la forêt et la chasse illégales sur le reste de cette étendue.

Tout le territoire qu'à l'origine, en 1939, on avait dénommé «Préservation du Castor» pour les Anishinabés, devint en 1950 un parc où la chasse et la pêche furent interdites à tout le monde, sauf aux Indiens. En 1979, sous la direction du gouvernement du Québec, le nom du parc changea pour celui de «Réserve faunique», où la forêt elle-même ne fut plus officiellement protégée. Beaucoup de Blancs y vinrent chasser et pêcher, leur nombre croissant au fil des années, et les entreprises de bois de débit commencèrent leurs opérations d'abattage d'arbres sur tout le territoire. Ce qui, au départ, avait été interdit dans ce lieu protégé pour les Anishinabés, devint officiellement permis par le gouvernement.

Face à de telles dégradations de l'environnement, comme l'inondation de leurs terres, les Anishinabés furent forcés de partir. En 1945, la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) et l'Église établirent une nouvelle colonie au Lac Rapide. En 1964, le DAI inscrivit le Lac Rapide comme «colonie» dans le Registre topographique du Canada. La vie y était paisible et les gens travaillaient encore ensemble, et se parlaient.

Tout cela changea en 1980, lorsque Jean-Maurice Matchewan s'autoproclama illégalement chef, une nuit, pendant que les aînés dormaient. Le lendemain, il rédigea une pétition que 46 membres de la bande signèrent. Parmi eux, certains aînés ne lisaient pas l'anglais et c'est donc là qu'on leur mentit sur le contenu réel de la pétition. Le DAI reconnut immédiatement ce chef et les conseillers qu'il avait élus comme étant ses interlocuteurs.

La coupe forestière s'industrialisa plus que jamais et AbitibiBowater (devenue Resolute Forest Products) en prit la tête en obtenant du gouvernement des concessions pour abattre des arbres sur le territoire, avec la coopération du conseil de bande.

La corruption et les activités frauduleuses se poursuivirent dans la communauté. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, les Anishinabés traditionnels multiplièrent les pétitions, les manifestations et les blocages de routes contre les membres vénaux du conseil de bande, les gouvernements provincial et fédéral, et les entreprises de bois de débit. Beaucoup d'efforts furent investis dans ces différentes actions: elles réussirent quelque peu à atteindre l'opinion publique par le biais des médias, mais une fois de plus, aucune justice sociale ou environnementale ne fut rendue aux Anishinabés, et les leaders malhonnêtes continuèrent à sévir.

Le 22 août 1991, Matchewan signa l'Entente trilatérale avec des représentants des gouvernements québécois et canadien, dont Clifford Lincoln à titre de représentant spécial. Matchewan trompa les membres de la bande du Lac Rapide en leur faisant croire que cet accord était la section 35, afin de soutirer leur confiance et leur consentement.

L'Entente trilatérale lança une étude de 3 à 5 ans qui devait déboucher sur un plan «de développement durable et d'harmonisation des travaux forestiers avec les activités traditionnelles des Algonquins». Cela faisait beau sur le papier et entraîna la cessation des manifestations qui se déroulaient contre la coupe et l'utilisation du territoire; mais en réalité, cet accord permit à l'exploitation abusive des terres de s'accroître.

En avril 1993, afin de résister à la malfaisance de la bande, les aînés de la communauté nommèrent un gouvernement provisoire, que le DAI ne reconnut pas. En décembre 1994, ce dernier refusa également de reconnaître le nouveau chef et les quatre conseillers que les anciens avaient choisis. Tous ceux qui cherchaient à changer les choses furent estampillés «dissidents» par les chefs dénaturés. Ils ne reçurent plus de services et la bande du Lac Rapide les releva presque tous de leurs fonctions.

En novembre 1995, l'on présenta une nouvelle requête et le DAI reconnut le conseil par intérim du Lac Barrière. La même demande fut soumise à la Cour fédérale. Le DAI fut obligé de l'avaliser au mois de janvier 1996. Au mois de février suivant, le conseil de bande par intérim exigea alors l'ouverture d'une enquête judiciaire. Mais le directeur général associé du DAI pour la région du Québec, André Côté, en tut les résultats, en dépit des réclamations qui lui furent faites pour qu'il les communique.

En juin 1996, un nouveau chef et un nouveau conseil furent approuvés par la communauté, mais pas par le bureau régional du gouvernement québécois, sous prétexte qu'une «procédure de médiation» - qui avait été imposée par le DAI - était en cours.

Le «processus de facilitation dans le choix de la direction» devint la préoccupation majeure de Matchewan et de son avocat, David Newagabow, qui était à ses côtés depuis 1986. Même chose pour Russel Diabo, son conseiller depuis 1985. En mars 1997, Matchewan entama ce processus, ainsi qu'une codification des coutumes de la communauté. André Maltais et Michel Gratton furent nommés facilitateurs pour ce travail, et acceptés par le DAI.

Le 31 mai 1997, le processus aboutit au «Rapport final des facilitateurs dans le choix de la direction». Il n'apparut rien de moins qu'un tissu de mensonges. Ainsi : l'approbation d'une liste de membres «éligibles» ou «non éligibles», aptes à participer aux réunions communautaires ; la soi-disant «approbation des aînés» (qui, en fait, proclamaient haut et fort leur opposition) ; et de fausses signatures. Même le problème de la validation du Rapport fut biaisé. Dans ce dernier, la question posée était la suivante: «Qui approuve le code électoral et les traditions?» Traduite en algonquin, elle devenait: «Qui veut être indien?» De la même manière, les paroles de certains aînés, une fois écrites, furent délibérément falsifiées pour en modifier le sens.

Ce fut avec ces mensonges et une totale impunité que la déclaration des Algonquins du Lac Barrière - qui réclamait une codification de leurs coutumes - et l'élection du chef Harry Wawatie et de son conseil de bande, furent validés le 9 avril 1997.

Au même moment, l'on empêcha les gens qui dénonçaient l'indignité de la direction de confronter la communauté du Lac Rapide. Ils furent contraints de partir et coupés de tous services et droits. Ils choisirent alors de retourner de façon permanente sur leurs terrains de chasse traditionnels. Au printemps 1997, les esprits guidèrent les aînés pour trouver un autre lieu d'habitation, un terrain choisi pour l'installation des «êtres vrais», et ainsi établirent-ils la communauté de Maigan Agik.

Le 21 juin 2004, les résidents de Maigan Agik ralentirent toute la journée la circulation sur l'autoroute 17 et distribuèrent des informations sur les problèmes qui existaient dans leur communauté, sur la coupe abusive des forêts et sur leurs réclamations de services. La communauté déclara à la Gendarmerie royale du Canada qu'une enquête sur sa direction s'imposait, de même que sur le contrôle qu'exerçait la bande du Lac Rapide sur les finances, les ressources et les services. Cela attira l'attention du DAI qui, quelques jours plus tard, envoya trois officiels pour parlementer. À partir de ce moment-là, la Gendarmerie royale du Canada et le DAI ne firent plus rien pour la communauté et la bande du Lac Rapide lui refusa encore les services de base, tels le logement et les soins de santé.

De nombreux blocages routiers et manifestations ont eu lieu depuis 2004. Le peuple anishinabé continue à être «criminalisé» par le gouvernement canadien parce qu'il essaie de protéger ses droits ancestraux. Et la terre continue d'être dévastée par les actions «écologiquement durables», la coupe industrielle des arbres et la pollution en escalade de ses lacs et de ses rivières, qui sont le fait

du DAI, du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec, de l'industrie forestière et du conseil de bande du Lac Rapide.

L'abattage industriel des arbres, qui est effectué par AbitibiBowater (maintenant Resolute), cause des dommages à de nombreuses populations animales. L'orignal et le lapin diminuent à une vitesse alarmante. Les poissons, comme le doré jaune et le brochet, ont des taches cancéreuses visibles. De nouvelles menaces approchent, dont l'exploitation minière. Si elle se produit, ce sera désastreux pour tout l'écosystème, cela empoisonnera les eaux, la terre, toute vie et toute chose qui lui sont reliées. L'habitat naturel d'innombrables espèces est ravagé dans tout le Parc La-Vérendrye, et on l'appelle «Réserve faunique»! Comment la vie sauvage peut-elle se développer alors qu'on est en train de détruire son chez-soi?

Le Parc La-Vérendrye est seulement la petite partie d'une terre qui n'a pas été cédée par les Anishinabés. Il peut servir de modèle pour le reste du monde s'il demeure protégé. Respecter les limites, maintenir l'équilibre et la paix, c'est tout ce que nous voulons. Aujourd'hui, même les résidents du Lac Rapide se lèvent pour dire la vérité au sujet de leur conseil de bande véreux. Nous voulons nous unir avec tous les gens qui souhaitent participer au changement, guidés par des enseignements traditionnels qui soient appliqués de la bonne manière, afin de vivre une vie de respect, en harmonie avec la nature!

LA PROPHÉTIE

Dès notre plus jeune âge, nos anciens nous ont annoncé ce qui allait se produire. Ils ont créé des ceintures de wampums pour aider les gens à comprendre ces prophéties. Ils nous ont prévenus que nous verrions beaucoup de changements au cours de notre vie. Ils nous ont raconté, entre autres choses, que l'esprit des tornades agirait plus fréquemment; qu'il y aurait des inondations dans certains endroits et la sécheresse dans d'autres; que la lune se briserait et qu'il y aurait finalement une période de ténèbres. Cela

ne signifie pas que la vie s'arrêtera, la vie continuera toujours, mais il se passera quelque chose dont nous n'avons jamais fait l'expérience auparavant.

Les gens se diviseront en deux camps: ceux qui croient et ceux qui ne croient pas. Ils devront choisir clairement entre deux chemins: l'un, qui conduira à la destruction complète, totale; l'autre, à l'illumination spirituelle et à la paix éternelle.

Aujourd'hui, nous avertissons l'humanité de ce vers quoi la corruption nous mène; et nous exprimons le vœu du Créateur, selon lequel les humains ont besoin de respecter la Terre Mère et de se conseiller les uns les autres, afin d'avancer ensemble comme un seul être, sur le bon chemin.

QUELQUES PENSÉES EN GUISE DE CONCLUSION

Comme l'aînée Elizabeth Maranda le raconte, être élevée dans le bois signifiait vivre une vie en harmonie avec la nature, au lieu d'être obsédée par la consommation et par l'argent. Ce qu'Elizabeth a vu dans sa jeunesse, c'étaient son père et son grand-père qui fabriquaient des canots, des rames, des haches, et d'autres objets qu'ils taillaient, dont des jouets pour les enfants. Elle se rappelle avoir remonté les rivières à la rame, avoir nommé les lacs et les animaux que vous pouviez y trouver pour la chasse et la trappe. Sa grand-mère faisait du sirop d'érable. La richesse des connaissances était transmise de génération en génération. Comme la compréhension que la Mère Terre vous prodigue tout ce dont vous avez besoin pour vivre...

Le peuple Anishinabé a vécu de cette manière pendant des millénaires, directement jusqu'aux années 1980. Les gens s'entendaient bien, étaient heureux, l'écosystème était encore en bonne santé et nous fournissait en abondance ce dont nous avons besoin pour vivre une bonne vie.

Aujourd'hui, la plupart des adultes ont perdu leur lien avec le mode de vie traditionnel, tout comme leurs enfants sont en train de perdre les enseignements. La langue, les traditions et les connaissances sont en déclin car notre manière de vivre se raréfie: ils pourraient bientôt se désagréger tous ensemble si nous ne nous rassemblons pas pour nous lever.

La prophétie que porte notre aînée et qu'elle veut partager avec nous, c'est que ce document de recherches historiques de 41 pages et l'Acte de la Constitution des Indiens d'Amérique du Nord sont une piste pour dénouer le nœud qui enserre l'histoire de la communauté du Lac Rapide. Ce sont aussi une clé pour dénouer les mêmes nœuds qui existent tout autour du monde, pour comprendre et répondre au problème du leadership.

La communauté éclatée du Lac Rapide, avec sa direction corrompue, est le microcosme d'une plus grande scène, qui se joue partout sur la Terre Mère. Ce qu'il se passe ici affecte le monde entier et vice-versa. Comme l'effet papillon, dont les battements d'ailes provoquent des ondulations à travers toute la planète. Nous, à Maigan Agik, sentons notre cœur battre très fort et nous exhortons les gens à se réveiller, et à se lever, unis, en équilibre avec la Terre Mère.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Genevieve (Genigo) Nottaway: tel: 819-334-0737 – courriel: gnottaway@gmail.com ou

Wally Thomas: tel: 514-266-5353 - courriel: whitewolf_76@hotmail.com